

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 18 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M GABRIELLI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	M. PANTALONI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, M. BERNARDI, Mme PASTINI, MM RUAULT, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 Avril 2012

Délibération N°2012 / 114

Journée de l'Europe 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio a inscrit dans ses priorités, le développement d'une politique d'ouverture internationale plus particulièrement sur la Méditerranée insulaire.

Il s'agit notamment de participer à une stratégie de développement pertinente et de diffuser équitablement les progrès engendrés par l'Union de l'Europe.

C'est dans ce cadre, que la Ville d'Ajaccio, capitale régionale, entend renforcer la dynamique initiée au cours des précédents partenariats avec les îles de la Méditerranée (Baléares, Chypre, Crète, Ile d'Elbe, Malte, Sardaigne, Sicile) portant sur l'environnement, le développement, la culture...

Depuis 2009, elle est partenaire dans le cadre du **programme européen UCAT**, de la Ville de Cagliari, chef lieu de la région autonome de Sardaigne, de Livorno et de Genova deux grandes villes portuaires de Toscane et de Ligurie ainsi que de trois Associations de Communes (Anci Toscana, Sardegna, Liguria) et du Centre d'Etudes Européen PLURAL.

La Ville d'Ajaccio s'inscrit à travers ce projet dans une **stratégie partagée en vue d'identifier de bonnes pratiques dans l'offre de services urbains**. Plus particulièrement, elle entend mettre en œuvre une **dynamique de valorisation du patrimoine matériel et immatériel dans une optique de développement durable pour en accroître l'attrait touristique et culturel**.

La Ville a la volonté, à travers sa politique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, de combiner cette dynamique de valorisation du patrimoine avec le **développement de l'accès à l'emploi par l'insertion et la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi**.

Un travail est en cours de réalisation pour la mise en place de stages de découverte et d'initiation aux pratiques artisanales et agricoles et aux métiers d'art. Ces stages peuvent concourir à l'économie touristique en favorisant la consommation de courts séjours et sont surtout destinés à une meilleure orientation vers la vie professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi en leur faisant découvrir ou redécouvrir des métiers ancestraux ou en voie de disparition pour certains, auprès d'entrepreneurs passionnés par leur activité et enclins à la transmettre aux jeunes générations.

C'est pour répondre à ces préoccupations que la Ville a souhaité organiser cette année, à l'occasion du 09 mai des rencontres transfrontalières avec les partenaires du projet UCAT afin d'échanger sur cette thématique.

De 09H30 à 13H00 seront présentés les travaux effectués dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs et comme chaque année depuis 12 ans, la Ville célébrera l'Europe à travers une soirée festive qui débutera à 19H sur la Place de Gaulle et à laquelle seront conviés nos partenaires du projet transfrontalier.

Plusieurs animations sont prévues dès 19H grâce à l'implication de partenaires tels que :

- L'Association SU NURAGHE : PREPARATION D'UN BUFFET SARDE / INFORMATION SARDAIGNE/ PRESTATION D'UN GROUPE FOLKLORIQUE
- La Musique Municipale
- L'Association CONVIVIO PORTUGUES : PREPARATION D'UN BUFFET PORTUGAIS / PRESTATION D'UN GROUPE FOLKLORIQUE
- L'Association LES FLAMBOYANTS : BUFFET CREOLE
- L'Association Diana di l'Alba PRESTATION D'UN GROUPE DE MUSIQUE

- Ferme Fil di Rosa : VEAU CORSE A LA BROCHE
- L'EUROPE EN CORSE : INFORMATION EUROPE

et toutes autres associations et/ou partenaires susceptibles de vouloir s'impliquer dans la réussite de cet évènement.

A cette occasion, une opération de solidarité envers les personnes âgées les plus démunies sera organisée par le biais de la vente de sandwichs et boissons dont le produit sera reversé au CCAS.

CONSIDERANT :

L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement de sa politique européenne et, plus précisément, l'organisation d'échanges transfrontaliers à l'occasion de la Journée de l'Europe le 09 mai prochain,

La délibération du Conseil Municipal n° 2010/119 du 31 mai 2010 relative au projet européen UCAT,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'acter le principe de l'organisation d'une manifestation aux couleurs de l'Europe le 09 mai prochain

D'autoriser le Maire à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à cette opération

De confirmer que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2012, Fonction 90, Chapitre 011 « projet UCAT ».

De préciser que le produit de la vente de sandwichs et boissons récolté à l'occasion de cette manifestation sera reversé au CCAS, pour des actions de solidarité en direction des personnes âgées les plus démunies

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI L'EXPOSE DE M. FRANÇOIS CASASOPRANA, ADJOINT DELEGUE,
ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement de sa politique européenne et, plus précisément, d'organiser un évènement autour de la Journée de l'Europe le 09 mai prochain,

- La délibération du Conseil Municipal n° 2010/119 du 31 mai 2010 relative au projet européen UCAT,
- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 17 avril 2012.

ACTE LE PRINCIPE

A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

- d'organiser un évènement pour fêter l'Europe le 9 mai prochain, Place De Gaulle.

AUTORISE LE MAIRE

- à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à cette opération.

CONFIRME

- que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2012, Fonction 90, Chapitre 011, projet UCAT

PRECISE

- que le produit de la vente de sandwiches et boissons récolté à l'occasion de cette manifestation sera reversé au CCAS, pour des actions de solidarité en direction des personnes âgées les plus démunies.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

 **DEPUTE-MAIRE**
Simon Renucci
Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120418-2012_114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2012